



VEOLIA

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CHAVAGNE – COMMUNE DE LA CRECHE (79)

 **Résumé non technique de l'étude d'impact**

Juillet 2025



Objet dossier :	Résumé non technique du projet photovoltaïque de Chavagné
Rédactrice : Elodie SAMSON	Validation technique : Gaël BOUCHERY
Titre : Chargée de projets réglementaires	Titre : Responsable grands comptes et grands projets

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU PROJET	5
2	DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1	LOCALISATION DU PROJET	6
2.2	CARACTERISTIQUES DU PROJET	7
2.3	DESCRIPTION DE LA PHASE DE CONSTRUCTION	11
2.4	PLANNING OPERATIONNEL DES TRAVAUX	13
2.5	DESCRIPTION DE LA PHASE DE FONCTIONNEMENT	15
2.6	DESCRIPTION DE LA PHASE DE DEMANTELEMENT	15
3	DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISON DU CHOIX	16
3.1	ANALYSE DES ALTERNATIVES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	16
3.1.1	<i>Variante 0</i>	16
3.1.2	<i>Variante 1</i>	16
3.1.3	<i>Variante 2</i>	17
3.1.4	<i>Variante 3</i>	18
3.1.5	<i>Variante 4 (retenue)</i>	19
3.1.6	<i>Analyse des variantes</i>	21
4	PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	22
4.1	RAPPELS METHODOLOGIQUES	22
4.2	ETAT INITIAL	22
4.3	FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES DE MANIERE NOTABLE	24
5	PRINCIPALES INCIDENCES DU PROJET	27
5.1	RAPPELS METHODOLOGIQUES	27
5.1.1	<i>Milieu naturel</i>	27
5.1.2	<i>Paysage</i>	27
5.1.3	<i>Autres facteurs</i>	28
5.2	SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET	29
5.3	EFFETS CUMULES	37
6	MESURES ERCA-SUIVI.....	38
6.1	SYNTHESE DES MESURES ERCA	39
6.2	SYNTHESE DES MESURES DE SUIVI.....	44
7	CONCLUSION	44

Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques de la centrale photovoltaïque de Chavagné. Source : Veolia.	7
Tableau 2 : Nombre de passages estimées en phase chantier pour la centrale photovoltaïque de Chavagné. Source : Véolia	12
Tableau 3 : Planning opérationnel des travaux.....	13
Tableau 4 : Analyse des variantes. Source : Veolia.	21

Tableau 5 : Description des niveaux d'enjeux.....	22
Tableau 6 : Synthèse des enjeux	22
Tableau 7 : Identification des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable.....	24
Tableau 8 : Définition des niveaux d'impact brut. Source : Ecosphère.	27
Tableau 9 : Synthèse des impacts du projet	29
Tableau 10 : Synthèse des impacts du projet et mesures proposées.....	39
Tableau 11 : Synthèse des mesures de suivi	44

Cartes

Carte 1 : Plan de situation	6
Carte 2 : Eléments de projet	7

Figures

Figure 1 : Schéma du comportement des écoulements des eaux pluviales sur les panneaux photovoltaïques. Source : Ecosphère.....	10
Figure 2 : Variante 0. Source : Veolia.	16
Figure 3 : Variante 1. Source : Veolia.	17
Figure 4 : Variante 2. Source : Veolia.	18
Figure 5 : Variante 3. Source : Veolia.	19
Figure 6 : Variante 4 (retenue). Source : Veolia.	20
Figure 7 : Schéma de la démarche d'évaluation du niveau d'impact brut. Source : Ecosphère.	27

1 CONTEXTE DU PROJET

La présente étude d'impact concerne le projet de centrale photovoltaïque au sol sur une installation de stockage de déchets non dangereux géré par VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets (RVD) France au lieu-dit "Champ des Cailles" à Chavagné sur la commune de La Crèche, dans le département des Deux-Sèvres (79).

Ce projet est développé par la société Veolia Infrastructures Vertes, filiale à 100 % de Veolia Energie International, qui porte ce type de projets pour Veolia en France.

Le projet intervient dans un contexte de transition énergétique de l'échelle internationale à l'échelle locale.

Ainsi, le développement des installations de production d'électricité à partir des ressources renouvelables, comme les parcs solaires photovoltaïques, présentent un intérêt certain.

Une installation photovoltaïque ne génère pas de gaz à effet de serre durant son fonctionnement, et ne produit aucun déchet dangereux. Bien conçue, une telle installation est réversible, c'est-à-dire qu'elle peut être démantelée à l'issue du bail, le terrain peut alors être remis en état et être utilisé pour une autre activité ou laissé à l'état naturel.

En France, la puissance installée, à la fin 2023 s'élève à 19 GW. Malgré une bonne progression de la filière photovoltaïque, l'objectif de 20,1 GW installées à la fin 2023 n'a pas été atteint avec un léger écart qui perdure.

Concernant l'énergie photovoltaïque, la Nouvelle-Aquitaine accueille 26 % du parc solaire national (1 594 MWc) et se positionne au 1er rang des régions pour sa production photovoltaïque (PV) : 1 687 GWh (2015). A cette échelle, les objectifs de production d'énergie pour le photovoltaïque sont de 9 700 GWh en 2030 et 14 300 GWh en 2050.

Le projet photovoltaïque au sol de Chavagné participera à la réalisation des objectifs régionaux et nationaux en matière de développement des capacités de production d'EnR.

Le présent projet dispose d'une puissance nominale de 3,4 MWc, il est soumis à évaluation environnementale systématique au regard de l'article R.122-2 du Code de l'environnement (rubrique n°30 de l'annexe de l'article R.122-5 du Code de l'environnement). Pour cela, une étude d'impact environnementale est effectuée. Le présent rapport en constitue le résumé non technique.

2 DESCRIPTION DU PROJET

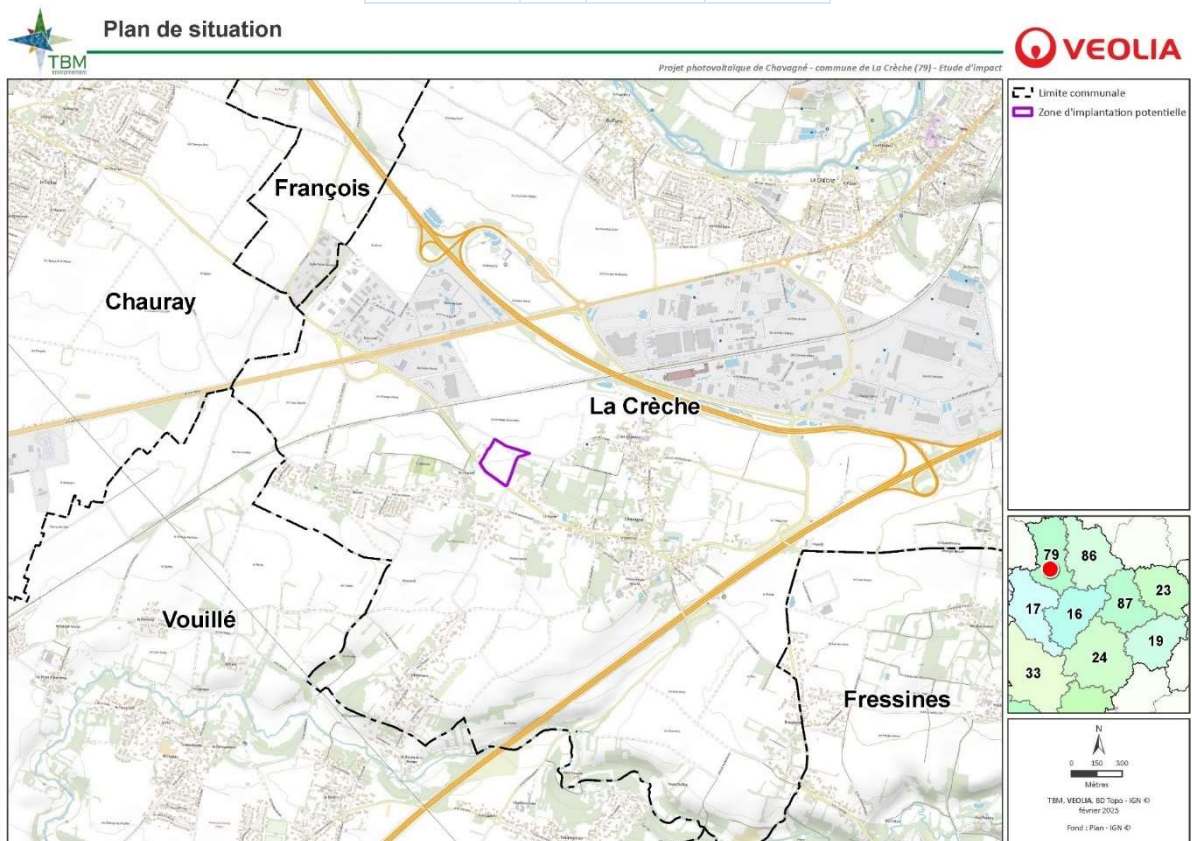
2.1 Localisation du projet

Le projet photovoltaïque se situe sur la commune de La Crèche, à environ 7 km à l'est de Niort, dans le département des Deux-Sèvres (79).

La **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** du projet est située au sud de la commune. Cette ZIP aire d'étude renvoie à la zone intérieure dans laquelle le projet est techniquement réalisable. Elle constitue une analyse fine de l'emprise du projet. Cette aire d'étude permet de prendre en compte l'influence directe, temporaire ou permanente des installations (tables, postes de livraison et transformation) et aménagement (pistes de circulation, bassin de rétention) tant en phase travaux qu'en phase de fonctionnement. Elle correspond aux emprises maximales d'implantation du projet afin de prendre en considération les emprises nécessaires à leur surveillance et à leur maintenance.

La ZIP s'étend sur une surface totale de 3,7 ha sur les parcelles cadastrales suivantes :

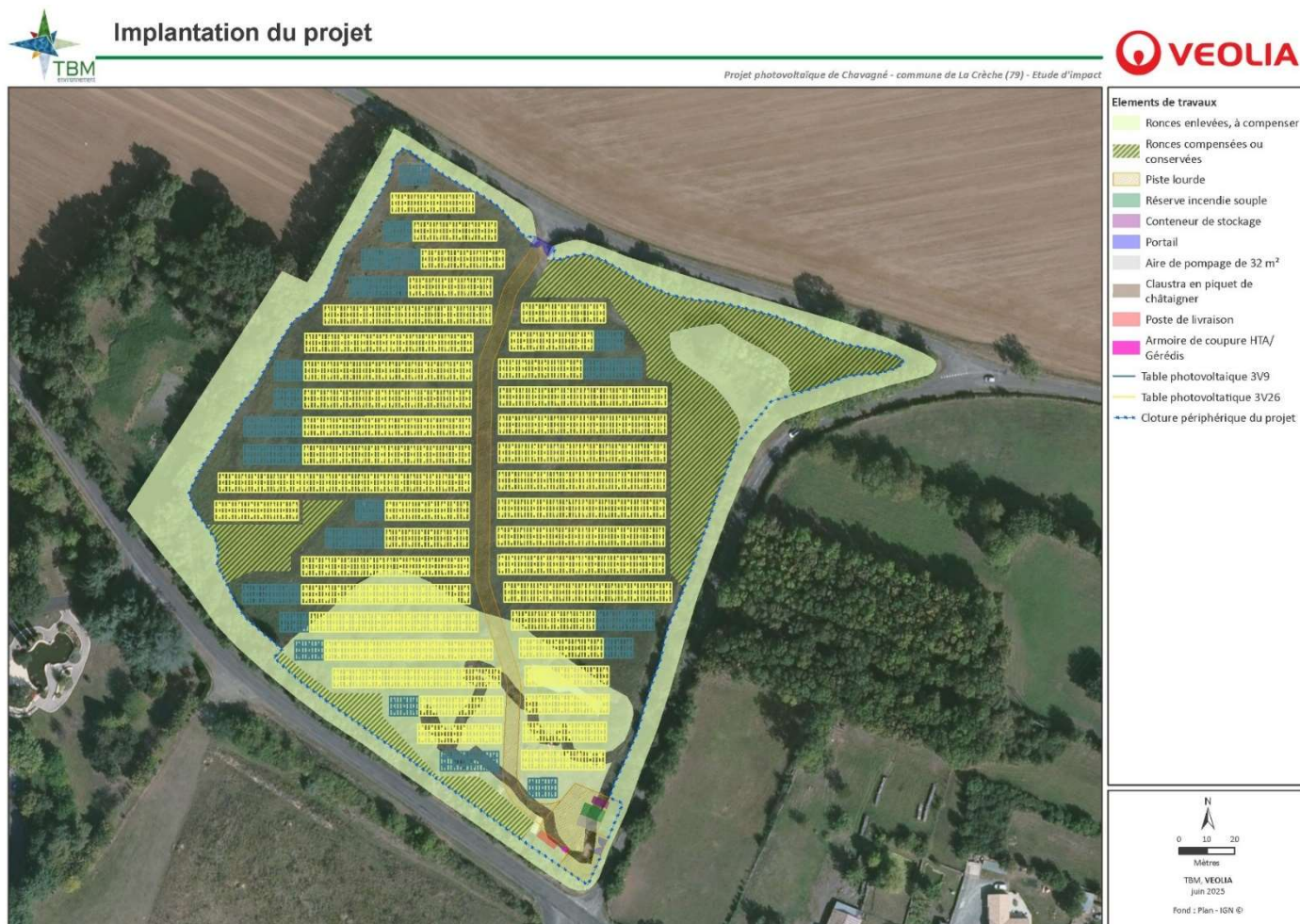
Commune	ZIP	Section	Parcelle
La Crèche	ZIP	01	1555



Carte 1 : Plan de situation

2.2 Caractéristiques du projet

La centrale photovoltaïque au sol de Chavagné sera implantée sur une surface de 3,7 ha, composées d'îlots séparés par une voie d'accès. L'installation comportera 1,4 ha de tables de panneaux photovoltaïques. La centrale produira environ 3 637 MWh/an la première année, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1 600 personnes françaises par an. La centrale participe à la diminution des rejets de GES à hauteur de 5 000 tonnes sur la durée du fonctionnement (environ 144 t/an).



Carte 2 : Eléments de projet

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques du projet. Les valeurs sont données à titre indicatif.

Tableau 1 : Caractéristiques de la centrale photovoltaïque de Chavagné. Source : Veolia.

Caractéristiques de la centrale photovoltaïque au sol de Chavagné		
Généralités	Puissance crête installée	3 393 kWc
	Technologie des modules	Monocristallin/N-type/TOPCon bifacial

Caractéristiques de la centrale photovoltaïque au sol de Chavagné		
	Puissance d'un module	630 Wc
	Productible estimé	1 072 kWh/MWc
	CO2 évité par an	5 000
	Surface de la zone d'implantation potentielle (ZIP)	3,7 ha
Panneaux	Inclinaison et orientation des tables photovoltaïques	15°
	Hauteur en bas de tables photovoltaïques	1,10 m
	Hauteur en haut de panneaux	2,96 m
	Taille des panneaux	2382 x 1134 x 30 mm
	Nombre total des panneaux	5 385
	Distance inter-rang entre les tables	3,10 m
	Surface totale des panneaux	1,3 ha
	Design des tables photovoltaïques	3 V 9 en portrait et 3 V 26 en portrait
Fondations	Type de fondation	Massif de lestage en béton indépendant - 6 massifs par table 3V9 - 16 massifs par table 3V26
	Nombre de fondation	3V9 : 174 massifs de lestage 3V26 = 944 massifs de lestage Total = 1 118 massifs de lestage
	Dimension des fondations	Massifs de lestage rectangulaire de 1,40 m x 0,70 m x 0,4 m ou cylindrique de diamètre 1,12 m x 0,4 m Emprise totale d'un massif : 0,98 m ²

Caractéristiques de la centrale photovoltaïque au sol de Chavagné		
	Profondeur	0 m
	Surface totale des fondations	1 095,64 m ²
Postes	Nombre	1 PDL et PDT combiné
	Dimension	3,0 m x 8,00 m x 2,75 m
	Type	Préfabriqué béton enduits gratté RAL 6011
	Fondation	Posé au sol. Un remblai de 80 cm tout autour permettra d'accéder à l'intérieur du poste.
Armoire de coupure	Nombre	Armoire de coupure HTA de Gérédis pour raccordement sur la ligne HTA à l'entrée du projet
	Dimension	1,65 m x 2,10 m x 1,60 m
	Type	Préfabriqué métallique
	Fondation	Posé au sol
Local de stockage	Type	Conteneur de 20 pieds posé au sol (6,06 m x 2.44 m x 2,90 m)
Raccordement interne	Type	Hors sol – aérien (chemin de câble)
Raccordement externe	Localisation	Sous la plateforme de la ZIP
	Type	Souterrain
Pistes	Type de revêtement	Cailloux ou grave (GNT ou recyclé)
	Linéaire	219 m
	Largeur	5 m
	Emprise plateforme	514 m ²
Clôture	Type	Poteau bois (entraxe 2,5 m) grillagé avec mailles soudée de 100x50 et passe faune (20 cm ²) tous les 15 m
	Linéaire	793 m

Caractéristiques de la centrale photovoltaïque au sol de Chavagné		
	Hauteur	2 m
Portail	Nombre	2
	Hauteur	2 m
	Largeur	5 m
Réserve incendie	Citerne	30 m ³
	Aire de pompage	32 m ²
Durée du chantier	-	11 mois

L'ensemble de la couverture végétale reste telle quelle sous les panneaux. L'espacement de 2 cm entre chaque panneau permet la diffusion de l'écoulement. La piste centrale et la plateforme sont composées soit de cailloux, soit de graves. Ces matériaux perméables, permettront aux eaux de s'infiltrer en surface (cf. *Diagnostic écologique – Volet zones humides – Ecosphère*).

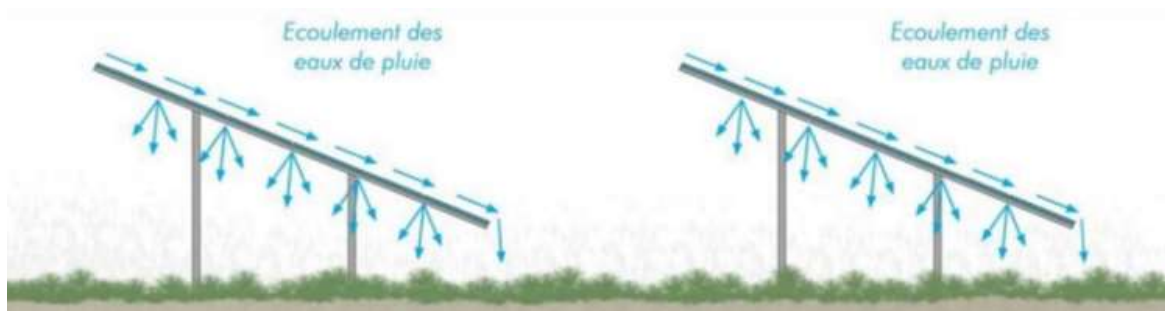


Figure 1 : Schéma du comportement des écoulements des eaux pluviales sur les panneaux photovoltaïques.
Source : Ecosphère.

Toutefois, certaines surfaces seront imperméabilisées, parmi lesquelles :

- les massifs de lestage : 1 095,64 m² ;
- un poste de livraison : 24 m² ;
- une armoire de coupure : 3,5 m² ;
- un conteneur de stockage de matériel : 14,8 m² ;
- une citerne souple d'incendie de 30 m³ : 35,88 m².

Au total, les surfaces imperméabilisées représentent 1 173,82 m².

2.3 Description de la phase de construction

- Etapes de la phase travaux :

La durée du chantier est d'environ 11 mois (raccordement inclus).

La phase chantier devrait débuter en mars et les travaux s'effectueront de la manière suivante :

- préparation du site :
 - mise en place des mesures écologiques de protection de la faune et de la flore ;
 - aménagement des accès au site ;
 - création de la plateforme chantier et de la piste, pose des portails et de la clôture ;
 - mise en place de la base vie, de la zone de stockage de matériel et des bennes de déchets ;
- réalisation des tables photovoltaïques :
 - approvisionnement des modules photovoltaïques et des structures métalliques ;
 - coffrage et coulage des massifs de lestage ;
 - assemblage des structures en acier ;
 - pose des modules photovoltaïques ;
- raccordement électrique :
 - pose des câbles est onduleurs ;
 - mise en place de la vidéosurveillance ;
 - pose du poste combiné livraison/transformation ;
 - raccordement par Gérédis au réseau de distribution électrique ;
- tests et mise en service de la centrale ;
- réalisation des aménagements paysagers et mise en place des mesures ;
- nettoyage et enlèvement des engins et équipement ayant servi à l'installation de la centrale.

- Tests de fin de chantier :

Des tests seront effectués en fin de chantier pour vérifier les branchements et le bon fonctionnement de la centrale. Des contrôles du respect des normes et de la liaison avec le centre de gestion avant le raccordement de la centrale au réseau seront effectués. La phase de tests aboutira à la mise en service industrielle de l'installation.

- Trafic routier engendré par les travaux :

Les engins utilisés pendant la phase chantier seront des engins classiques type bétonnière, engins de lavage, d'ancrage et de transport. Les engins les plus volumineux seront utilisés pour les postes de transformation et de livraison.

Le trafic des engins est estimé à une moyenne d'environ 2,5 rotations/mois durant la durée des travaux.

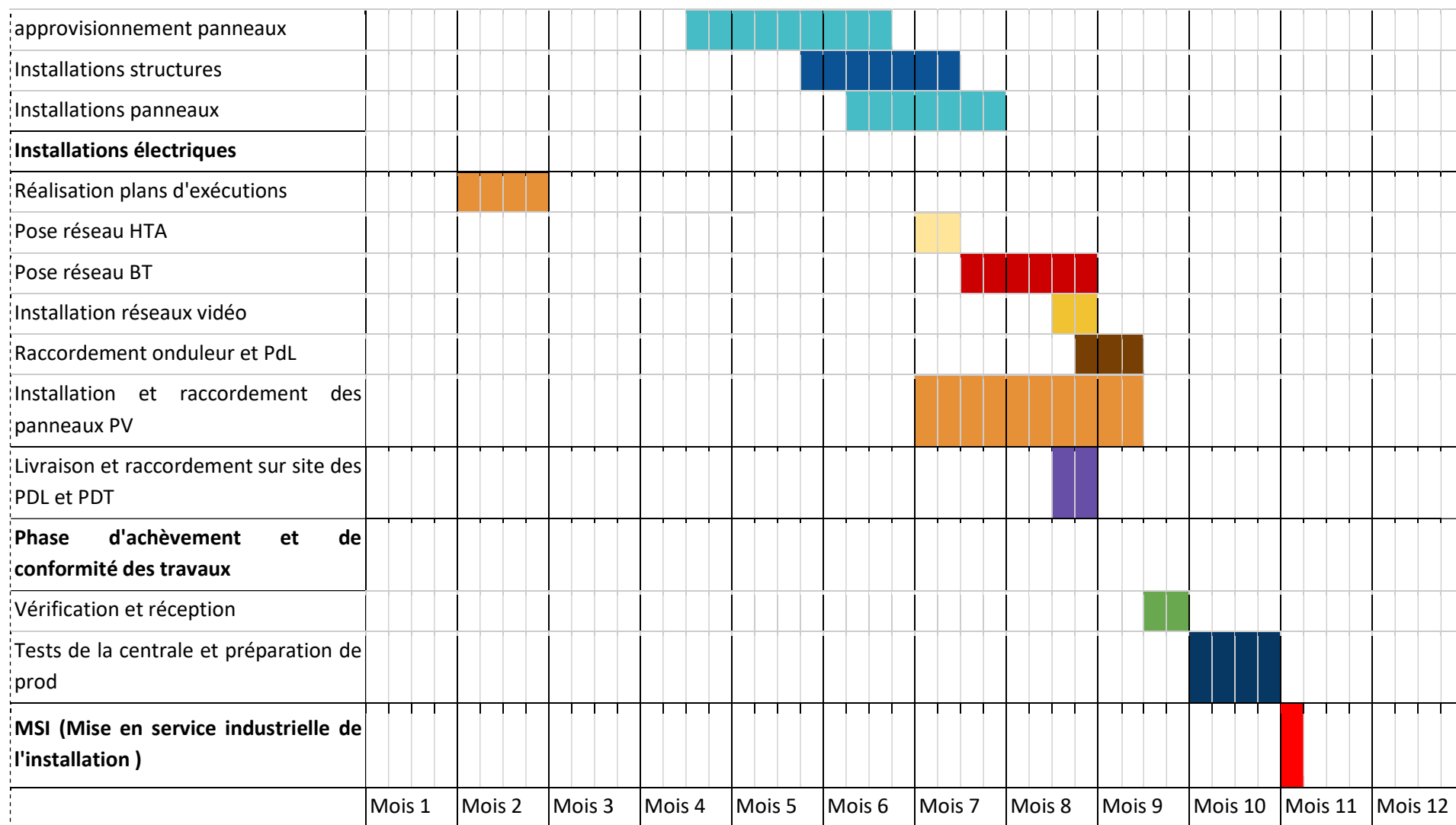
Tableau 2 : Nombre de passages estimées en phase chantier pour la centrale photovoltaïque de Chavagné.
Source : Véolia

Phase	Nombres de véhicules
Aménagement du chantier	6 livraisons de camions
Livraison des structures	7 transports à 6 tonnes
Livraison conteneur de modules	8 transports à 3 tonnes
Livraison des onduleurs	1 transport à 18 tonnes
Câbles	1 transport à 5 tonnes
Total	23 poids lourds

2.4 Planning opérationnel des travaux

Tableau 3 : Planning opérationnel des travaux

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Préparation du chantier												
Mise en oeuvre des mesures écologiques												
DICT - administratif												
VRD												
Préparation du terrain												
Création de la piste et de la plateforme des installations												
Mise en place de la base-vie												
Installations clôtures												
Reprise des pistes												
Montage des tables PV												
Dimensionnement des fondations et structures												
Validation calcul												
Lancement structure prototype												
Validation structure prototype												
Fabrication structure												
Réalisation des fondations												
Approvisionnement structures												



2.5 Description de la phase de fonctionnement

L'exploitation de la centrale photovoltaïque sera réalisée par une SPV spécialisée. Elle s'étend sur une durée minimum de 30 à 40 ans. Les opérations qui seront effectuées pendant cette période seront les suivantes :

- opération et maintenance de la centrale ;
- entretien du site ;
- nettoyage des modules photovoltaïques ;
- maintenance préventive et prédictive (73h/an) ;
- maintenance corrective (26h/an).

2.6 Description de la phase de démantèlement

Les travaux principaux de démantèlement comprennent les activités suivantes :

- démontage des modules photovoltaïques et des onduleurs ;
- démontage des structures ;
- excavation de toutes les installations et installations enterrées ;
- enlèvement de la clôture périmétrale ;
- désinstallation des systèmes de surveillance, d'éclairage ;
- remise en état des terrains ;
- la réutilisation, le recyclage, la valorisation ou à défaut l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

La réalisation des travaux de démantèlement et de remise en état sera réalisée par Veolia à travers un plan de gestion environnementale du chantier de déconstruction. Ce dernier inclura toutes les mesures nécessaires de prévention de la pollution des eaux, de tri des déchets, de prévention des risques de circulation et de prévention des nuisances. Les audits et rapports de traçabilité nécessaires seront réalisés.

3 DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISON DU CHOIX

3.1 Analyse des alternatives favorables au développement d'une centrale photovoltaïque

En fonction des enjeux identifiés dans l'état initial, plusieurs possibilités d'aménagement ont été étudiées afin de déterminer l'agencement le plus adapté pour le projet photovoltaïque de La Crèche. La réflexion a porté sur l'intégration paysagère du projet au sein de deux grands secteurs paysagers de la Nouvelle-Aquitaine : les « bocages deux-sévriens » et les « plaines du Haut Poitou ».

Les variantes du projet sont présentées ci-après.

3.1.1 Variante 0

Cette variante, suppose l'absence de mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le site Chavagné. Le site est laissé tel quel, avec le suivi post-exploitation.



Figure 2 : Variante 0. Source : Veolia.

3.1.2 Variante 1

Cette première version du plan d'aménagement propose une piste d'accès circulaire, permettant de desservir l'ensemble du site. Cette variante a été envisagée pour faciliter les manœuvres des engins de maintenance, mais elle présente des inconvénients en termes d'emprise au sol et d'interaction avec les éléments environnementaux du site.

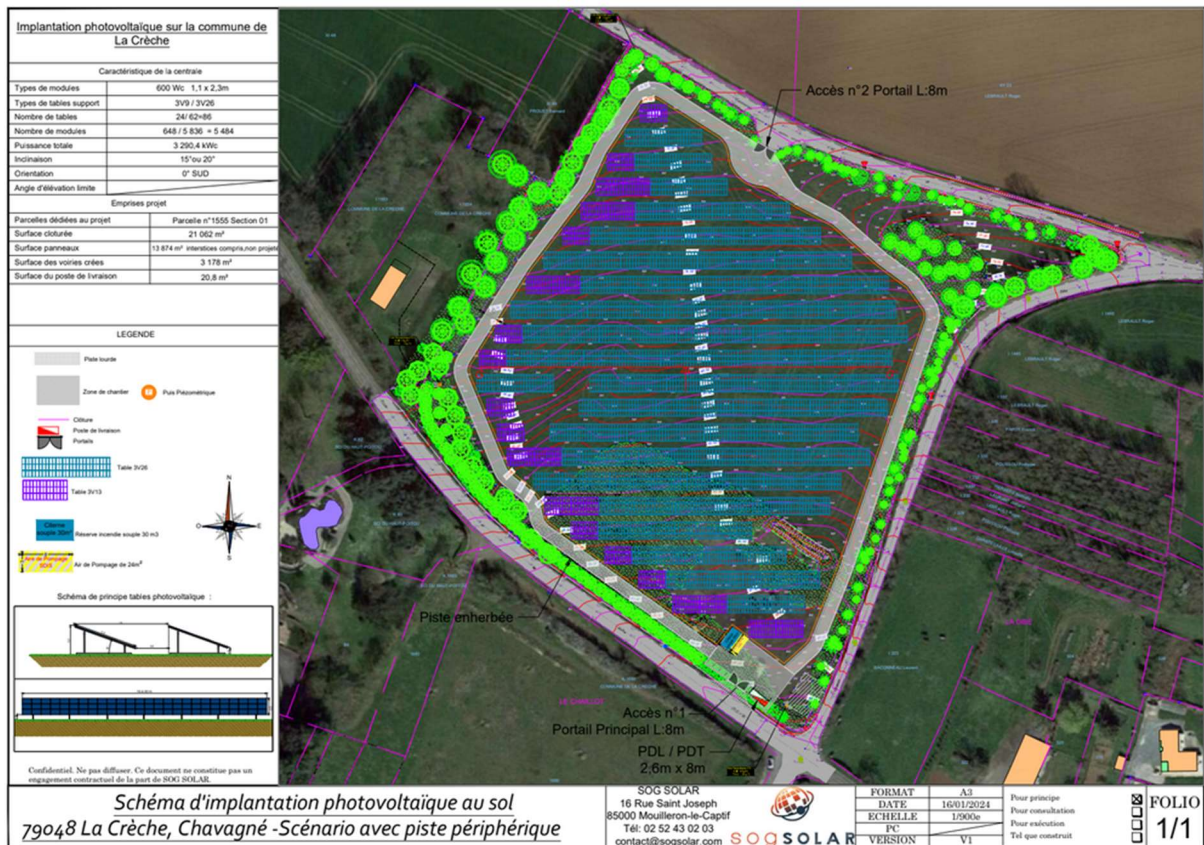


Figure 3 : Variante 1. Source : Veolia.

3.1.3 Variante 2

La deuxième variante introduit une piste diagonale, traversant le site de manière oblique. Cette disposition a été proposée dans le but de réduire l'impact sur les haies existantes, en évitant notamment, de créer des passages directement au droit de ces haies. Cette configuration marque une volonté d'intégrer les enjeux environnementaux associés aux haies existantes dès la conception.

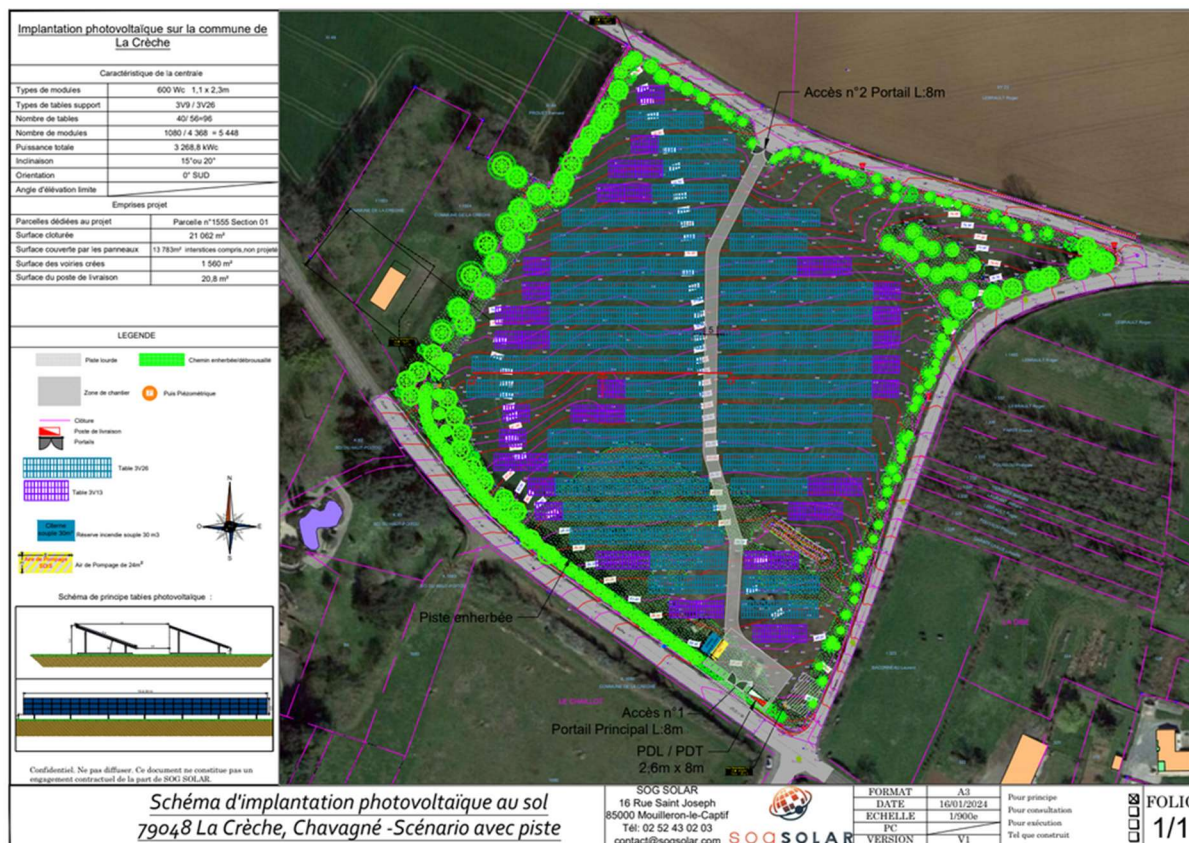


Figure 4 : Variante 2. Source : Veolia.

3.1.4 Variante 3

La troisième variante tient compte des zones de fourré mésophiles impactées par le projet. Elle propose une suppression ciblée de certains fourrés mésophiles, accompagnée d'une replantation compensatoire sur d'autres endroits du site. Cette approche vise à limiter la perte de biodiversité tout en maintenant une surface suffisante pour l'installation de panneaux solaires.



Figure 5 : Variante 3. Source : Veolia.

3.1.5 Variante 4 (retenue)

La dernière variante étudiée prend en compte les recommandations du SDIS, en intégrant :

- un espacement de 10 m entre la réserve incendie et les panneaux photovoltaïques ;
- légère correction de la taille des tables ;
- une modification de la piste ;
- l'ajout d'une armoire de coupure HTA Gérédis à proximité de l'armoire existante.

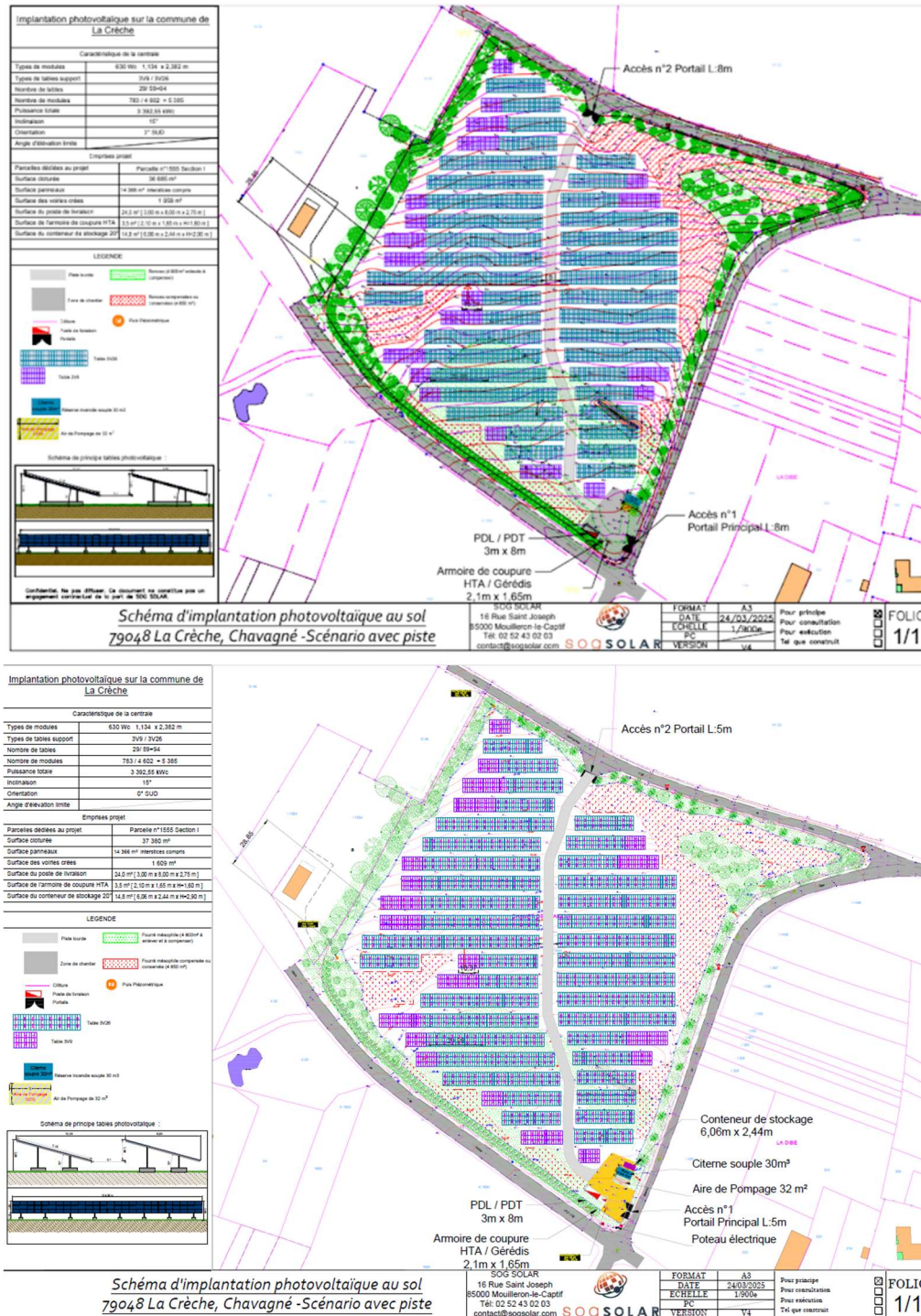


Figure 6 : Variante 4 (retenu). Source : Veolia.

Le site Veolia à La Crèche, entouré de haies, s'intègre bien au paysage avec un faible impact visuel, masqué par la végétation existante.

Ainsi, le parti d'aménagement retenu privilégie une implantation qui s'appuie sur la structure bocagère existante, permettant une insertion discrète du projet dans le paysage local, sans porter atteinte aux caractéristiques majeures des secteurs traversés. Ce choix répond aux enjeux de préservation et de valorisation des paysages identifiés dans l'état initial, tout en assurant la faisabilité technique et environnementale du projet.

3.1.6 Analyse des variantes

Tableau 4 : Analyse des variantes. Source : Veolia.

Critères		Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4 (retenue)
Critères techniques	Contraintes et servitudes techniques	Plan d'aménagement avec piste circulaire	Plan d'aménagement avec piste diagonale	Plan d'aménagement avec considérations des fourrés mésophiles déplacées	Plan d'aménagement avec respect des préconisations du SDIS
	Surface d'implantation	13 874 m ²	13 763 m ²	13 624 m ²	14 366 m ²
	Surface des pistes	3 178 m ²	1 560 m ²	1 969 m ²	1 609 m ²
	Puissance installée	3290,4 kWc	3268,8 kWc	3 392, 55 kWc	3392,55 kWc
	Raccordement au réseau électrique	Une pré-étude simplifiée a été mandatée auprès de Gérédis, gestionnaire local du réseau de distribution. Cette pré-étude, à sa date de réalisation, présente un raccordement possible en antenne (sans travaux de raccordement jusqu'au poste source). Ce raccordement se fait sur une distance d'environ 70 mètres sur une ligne voisine du site, limitant de manière considérable les impacts de raccordement.			
Critères paysagers		Présence de panneaux sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle	Éviter de créer des pistes au droit des haies.	Protection de la biodiversité en maintenant une surface suffisante pour l'installation de panneaux solaires.	-
Critères socio-économiques	Concurrence avec les usages actuels et futurs	Les tables sont implantées au sein d'un centre de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation jusqu'en 2035			
	Retombées économiques locales	Retombées économiques positives (IFER).			

4 PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

4.1 Rappels méthodologiques

« *L'enjeu représente pour un facteur environnemental donné et pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés pour chaque facteur par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.* »¹.

Cet enjeu doit être défini en dehors de toute considération liée au projet.

Ainsi, à l'issue des descriptifs d'état initial, à chaque facteur ou groupe de facteur, un niveau d'enjeu et sa justification selon les critères définis ci-après devra être donné.

Tableau 5 : Description des niveaux d'enjeux

Niveau d'enjeu	Description
Très fort	Facteur bénéficiant de protections réglementaires strictes et présentant une influence dépassant le cadre départemental et représentant une valeur majeure pour la population
Fort	Facteur bénéficiant de protections réglementaires strictes et/ou présentant une influence à partir de l'échelle départementale et/ou représentant une valeur importante pour la population
Moyen	Facteur présentant une influence minimum à l'échelle supra-locale et/ou présentant un statut réglementaire non strict et/ou présentant des caractéristiques suscitant un intérêt pour la population
Faible	Facteur présentant un intérêt à l'échelon local et présentant des caractéristiques justifiant sa mise en valeur
Négligeable	Facteur présentant un intérêt à l'échelle locale
Nul	Facteur non considéré - Ce facteur apporte une information sur les conditions existantes et devant être prises en compte en termes de technicité pour le projet. Il représente un rôle qui peut être déterminant vis-à-vis d'autres facteurs

4.2 Etat initial

Les niveaux d'enjeux identifiés dans l'étude d'impact sont présentés dans le tableau ci-après. L'ensemble des études, des inventaires et des autres éléments de description, ayant permis de caractériser les enjeux sont décrits dans l'étude d'impact.

Tableau 6 : Synthèse des enjeux

Facteurs	Sous-thématiques	Niveaux d'enjeu
Facteurs météorologiques	-	Nul
Topographie	-	Nul
Géologie	-	Nul

¹ Guide sur l'évaluation environnementale THEMA, 2017

Sols	Nature des sols	Moyen
	Qualité des sols	Moyen
Eau	Eaux souterraines	Moyen
	Eaux superficielles	Moyen
Risque naturel	-	-
Milieu naturel	Habitat	Faible
	Flore	Moyen à Faible
	Faune	Moyen à Faible
	Zone humide	Nul
Paysage et patrimoine	-	Modéré à très faible
Contexte socio-économique	-	Nul
Voies de déplacement	Routes	Fort
	Ferrées	Fort
	Aériens	Négligeable
	Douces	Négligeable
Activités économiques	Agriculture	Moyen
	Industrielle et commerciale	Moyen
Tourisme et loisirs	-	Moyen
Activités de service	-	Moyen
Cadre de vie	Qualité de l'air	Faible
	Ambiance sonore	Fort
	Ambiance lumineuse	Moyen
Réseaux et servitudes	-	Moyen
Risques technologiques	-	-

4.3 Facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable

Tableau 7 : Identification des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable

Facteurs	Sous-facteur	Niveau d'enjeu	Phase	Pression exercée sur le facteur	Ouvrages exerçant la pression	Risque de perturbation du facteur par la pression due aux ouvrages	Caractère notable
Sols	Nature des sols	Moyen	Travaux	Remaniement/modification des sols	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
			Fonctionnement	Remaniement/modification des sols	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
	Qualité des sols	Moyen	Travaux	Remaniement/modification des sols Emission dans l'eau	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
			Fonctionnement	-	-	-	-
Eau	Eaux souterraines	Moyen	Travaux	Remaniement/modification des sols Emission dans l'eau	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
			Fonctionnement	-	-	-	-
	Eaux superficielles	Moyen	Travaux	Remaniement/modification des sols Emission dans l'eau	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
			Fonctionnement	Remaniement/modification des sols Emission dans l'eau	Fondations, postes, conteneur de stockage, piste, clôture, portail, aire de pompage, citerne	Oui	Notable
Milieu naturel		Moyen à nul	Travaux	Remaniement/modification des sols Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable

Facteurs		Sous-facteur	Niveau d'enjeu	Phase	Pression exercée sur le facteur	Ouvrages exerçant la pression	Risque de perturbation du facteur par la pression due aux ouvrages	Caractère notable
					Emission de bruit Emission lumineuse Emission de chaleur			
				Fonctionnement	Occupation de l'espace Emission de chaleur Emission de bruit	Tous les ouvrages	Oui	Notable
Paysage et patrimoine			Modéré à très faible	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable
				Fonctionnement	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable
Voies de déplacements	Routes	Fort	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable	
			Fonctionnement	-	-	-	-	
	Ferrées	Fort	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Non	Non notable	
			Fonctionnement	-	-	-	-	
	Aériens	Négligeable	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Non	Non notable	
			Exploitation	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Non	Non notable	
	Douces	Négligeable	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Non	Non notable	
			Exploitation	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Non	Non notable	
Activités économiques	Agriculture	Moyen	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable	
			Fonctionnement	-	-	-	-	
	Industrielle et commerciale	Moyen	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable	
			Fonctionnement	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable	
Tourisme et loisirs	-	Moyen	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable	

Facteurs	Sous-facteur	Niveau d'enjeu	Phase	Pression exercée sur le facteur	Ouvrages exerçant la pression	Risque de perturbation du facteur par la pression due aux ouvrages	Caractère notable
			Fonctionnement	-	-	-	-
Activités de service	-	Moyen	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Non notable
			Fonctionnement	-	-	-	-
Cadre de vie	Qualité de l'air	Faible	Travaux	Emissions dans l'air Emission de champ électromagnétique Emission de chaleur	Tous les ouvrages	Oui	Notable
			Fonctionnement	Emissions dans l'air	Tous les ouvrages	Non	Non notable (effet positif)
	Ambiance sonore	Fort	Travaux	Emissions de bruit	Tous les ouvrages	Oui	Notable
			Fonctionnement	Emissions de bruit	Poste	Oui	Notable
	Ambiance lumineuse	Moyen	Travaux	Emissions lumineuses	Tous les ouvrages	Oui	Notable
			Fonctionnement	-	-	-	-
Réseaux et servitudes associés	-	Moyen	Travaux	Occupation de l'espace	Tous les ouvrages	Oui	Notable
			Fonctionnement	-	-	-	-

5 PRINCIPALES INCIDENCES DU PROJET

5.1 Rappels méthodologiques

5.1.1 Milieu naturel

Le niveau d'impact dépend donc du niveau d'enjeu, que nous confrontons avec l'intensité d'un type d'impact sur une ou plusieurs composantes de l'état initial.

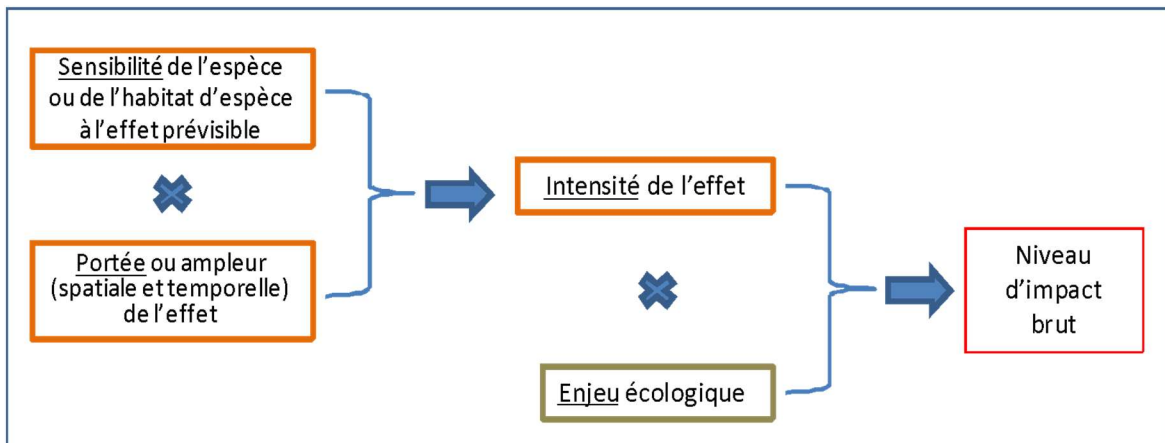


Figure 7 : Schéma de la démarche d'évaluation du niveau d'impact brut. Source : Ecosphère.

Pour obtenir le niveau d'impact (brut ou résiduel), on croise les niveaux d'enjeu avec l'intensité de l'impact préalablement défini. Finalement, six niveaux d'impact (Très fort, Fort, Assez fort, Moyen, Faible, Négligeable ou *Très Faible* ; voire nul) ont été définis comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Définition des niveaux d'impact brut. Source : Ecosphère.

Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu impacté				
	Très fort	Fort	Assez fort	Moyen	Faible
Fort	Très fort	Fort	Assez fort	Moyen	Faible
Assez fort	Fort	Assez fort	Moyen	Faible à moyen	Faible
Moyen	Assez fort	Moyen	Faible à moyen	Faible	Négligeable
Faible à négligeable	Moyen à faible	Faible	Faible à négligeable	Négligeable	Négligeable à nul

5.1.2 Paysage

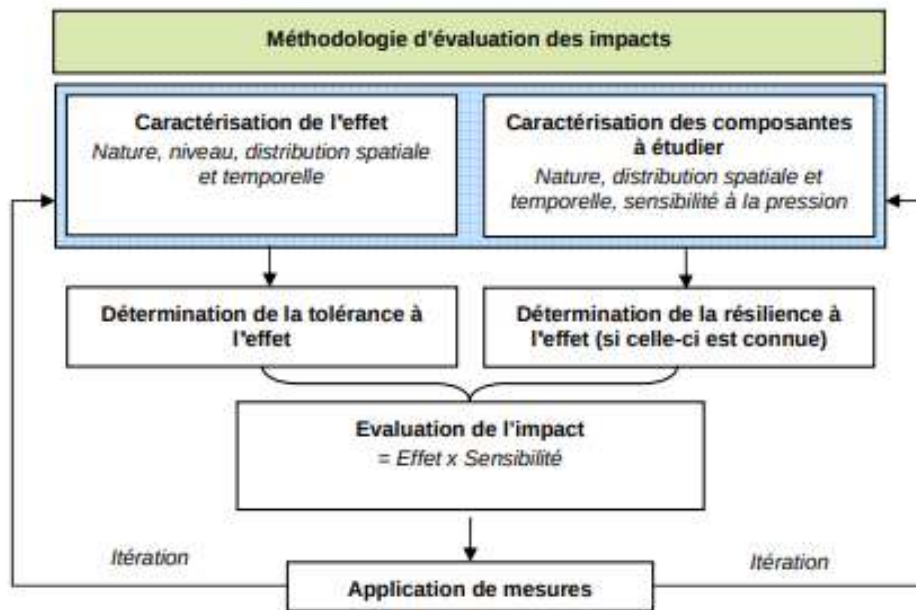
L'analyse des perceptions visuelles se base sur deux méthodes :

- une analyse cartographique sur la base d'une carte du bassin de visibilité théorique, d'une analyse des cartes IGN et d'une analyse éventuelle de coupes topographiques ;
- d'un reportage photographique réalisé lors d'une visite de site en voiture et à pied afin de vérifier les visibilité théoriques.

5.1.3 Autres facteurs

L'évaluation des impacts nécessite plusieurs étapes :

- Caractérisation de l'effet : « **L'effet constitue la conséquence objective d'une pression générée par le projet** » (Guide 2022)
- Définition de la sensibilité : croisement du niveau de résistance et de résilience
- Evaluation de l'impact brut : correspond à un croisement entre **le niveau d'effet et le niveau de sensibilité**.



La grille de définition des impacts à appliquer est la suivante :

		Niveau d'effet					
		Nul	Négligeable	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Niveau de sensibilité	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Faible	Faible
	Faible	Nul	Négligeable	Faible	Faible	Moyen	Moyen
	Moyen	Nul	Négligeable	Faible	Moyen	Fort	Fort
	Fort	Nul	Négligeable	Moyen	Fort	Fort	Très fort

- Evaluation de l'impact résiduel : prise en compte des mesures d'évitement et de réduction.

5.2 Synthèse des impacts du projet

Tableau 9 : Synthèse des impacts du projet

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Sols		Travaux	Modification de la nature des sols	Faible	ME1 Adaptation des emprise travaux et conservation de la couverture végétale MR4 Limitation du ruissellement des eaux pluviales	Négligeable	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
Eaux	Eaux souterraines	Travaux	Risque de pollution accidentelle	Faible	MR2 Mesures contre la pollution accidentelle	Négligeable	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
	Eaux superficielles	Travaux	Aucun	Nul	-	-	-
		Fonctionnement	Modification des écoulements des eaux	Moyen	ME1 Adaptation des emprise travaux et conservation de la couverture végétale MR4 Limitation du ruissellement des eaux pluviales	Faible	-
			Risque de pollution accidentelle	Négligeable	MR2 Mesures contre la pollution accidentelle	Négligeable	-

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Milieu naturel	Habitat	Travaux	Destruction/altération d'habitat	Moyen à négligeable	ME1 Evitement géographique en phase travaux	Moyen (fourrés mésophiles) Faible (prairie mésophile) Nul (milieux arbustifs et arborés)	MC1 Changement total des modalités de gestion antérieurs sur la prairie de fauche
					ME2 Evitement technique en phase travaux		
					MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions		
					MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu		
					MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore		
					MR4 Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes		
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
	Flore	Travaux	Destruction/altération d'espèces végétales	Négligeable	ME1 Evitement géographique en phase travaux ME2 Evitement technique en phase travaux MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore MR4 Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes	Moyen (fourrés mésophiles) Faible (prairie mésophile) Nul (milieux arbustifs et arborés)	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Faune		Travaux	Destruction/altération d'habitat favorable aux espèces animales Risque de destruction d'individus	Moyen à négligeable	ME1 Evitement géographique en phase travaux	Moyen (fourrés mésophiles) Faible (prairie mésophile) Nul (milieux arbustifs et arborés)	MC1 Changement total des modalités de gestion antérieurs sur la prairie de fauche
					ME2 Evitement technique en phase travaux		
					MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions		
					MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu		
					MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore		
					MR5 Limiter l'éclairage nocturne		
					MR6 Dispositif permettant d'éloigner les		

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
					espèces à enjeux et/ou limitant leur installation		
					MR7 Mesures de réduction pour la petite faune		
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
	Zone humide	Travaux	Aucun	Nul	-	-	-
Fonctionnement		Aucun	Nul	-	-	-	
Paysage et patrimoine	Eléments patrimoniaux	Travaux	Aucun	Nul	-	Nul	-
		Fonctionnement		Nul	-	Nul	-
	Lieux touristiques et de loisirs	Travaux	Aucun	Nul	-	Nul	-
		Fonctionnement		Nul	-	Nul	-
		Travaux	Modifications des perceptions paysagères	Faible	MR1 Préservation des milieux existants	Faible à nul	-
		Infrastructures routières et lieux de vie	Fonctionnement	Modifications des perceptions paysagères	Faible	MR2 Reconstitution du patrimoine vivant	Faible à nul
	MR3 Intégration paysagère des bâtiments techniques						
		MR4 Intégration paysagères des structures photovoltaïques					

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
					MR5 Intégration paysagère des clôtures		
Voies de déplacements	Routes	Travaux	Perturbation du trafic et gêne d'accès	Faible	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
Activités économiques	Agriculture	Travaux	Gêne d'accès aux parcelles	Faible	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Faible	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
	Activité industrielle et commerciale	Travaux	Gêne d'accès	Négligeable	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
	Tourisme et loisirs	Travaux	Perturbation et gêne d'accès aux logements touristiques	Faible à Négligeable	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-
Cadre de vie	Qualité de l'air	Travaux	Altération de la qualité de l'air lié aux émissions d'échappements	Négligeable	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	-
		Fonctionnement	Effet positif : limitation des émissions de CO2 dans l'atmosphère	Faible	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	-
			Emission de chaleur et de champ électromagnétique	Négligeable	-	Négligeable	-
	Ambiance sonore et lumineuse	Travaux	Modification de l'ambiance sonore	Négligeable	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers	Négligeable	-

Facteurs		Phase	Effet	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
				Négligeable	MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	Négligeable	
		Fonctionnement	Modification de l'ambiance sonore		MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers		-
					MR3 Lutte contre les nuisances du chantier		
Réseaux et servitudes		Travaux	Aucun	Nul	-	-	-
		Fonctionnement	Aucun	Nul	-	-	-

5.3 Effets cumulés

Facteurs retenus pour l'analyse des effets cumulés :

Dans un souci de proportionnalité, l'analyse se concentre sur les facteurs présentant des niveaux d'impact résiduels au moins faibles. En effet, un impact résiduel négligeable occasionné par le projet de centrale photovoltaïque ne sera pas de nature à provoquer un effet cumulé notable. Sont ainsi considérés :

- le facteur sol pour l'imperméabilisation en phase de fonctionnement ;
- le facteur eaux superficielles pour la modification de l'écoulement des eaux en phase de fonctionnement ;
- le facteur milieu naturel en phase travaux et de fonctionnement.

Identification des projets :

Un projet dans un rayon de 5 km autour de la centrale photovoltaïque et pouvant générer des effets cumulés, a été identifié et est décrit ci-après. Il se situe à 4,5 km du projet de Chavagné.

Le projet de la création d'un nouveau château d'eau au lieu-dit "La Chesnaye", sur le site de la commune de Sainte-Néomaye, pouvant stocker jusqu'à 1 000 m³ d'eau potable. D'une hauteur de 30 m et d'un diamètre à la base de 7 m, il occupera une superficie d'environ 495 m².

Le projet intègre également d'autres aménagements : la création d'un bassin tampon de déchloration d'un volume de 200 m³, la restructuration du réseau de canalisations à proximité du nouvel ouvrage, l'aménagement des voiries et parking (3 places de stationnement).

La phase d'exploitation de ce projet sera concomitante avec la phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque de Chavagné. Au regard de la distance entre les deux projets (5 km), il n'y aura pas d'incidences cumulées sur les facteurs sol et eaux.

Sur le milieu naturel, les milieux concernés sont assez proches de la ZIP de Chavagné par la présence de haies bocagères, cependant, l'habitat principal est différent (parcelle de blé à Ste-Néomaye versus prairie de fauche à Chavagné). Les espèces à enjeu de Ste-Néomaye sont différentes de celles de Chavagné.

En conclusion, le projet de Chavagné n'aura aucun effet cumulé significatif avec le projet de Sainte-Néomaye.

6 MESURES ERCA-SUIVI

Suivant la méthodologie d'évaluation des incidences du projet, dès lors que l'incidence a au minimum un niveau « moyen », une mesure est obligatoirement mise en œuvre pour éviter ou réduire cette incidence.

Les fiches mesures sont présentées à la suite du tableau suivant. Chaque mesure est numérotée de la manière suivante :

- première lettre M = Mesure ;
- deuxième lettre E, R ou C = Evitement, Réduction, Compensation ;
- chiffre : numéro de la mesure.

Chaque mesure est détaillée sous forme d'une fiche. Chaque fiche apporte les éléments suivants :
catégorie de la mesure : Evitement, Réduction, Compensation, Suivi ;

- la phase du projet à laquelle elle s'applique : Etudes, Travaux, Exploitation, Démantèlement ;
- la composante du projet concernée ;
- la thématique bénéficiant de la mesure : Milieu physique, Milieu naturel, Paysage/patrimoine, Milieu humain.

Les fiches sont consultables dans l'étude d'impact.

6.1 Synthèse des mesures ERCA

Tableau 10 : Synthèse des impacts du projet et mesures proposées

Facteurs		Mesures			
		Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de compensation
Sols		ME1 Adaptation des emprise travaux et conservation de la couverture végétale	MR4 Limitation du ruissellement des eaux pluviales	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	-
Eaux	Eaux souterraines	-	MR2 Mesures contre la pollution accidentelle	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	-
	Eaux superficielles	ME1 Adaptation des emprise travaux et conservation de la couverture végétale	MR2 Mesures contre la pollution accidentelle MR4 Limitation du ruissellement des eaux pluviales	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	-
		-	MR2 Mesures contre la pollution accidentelle	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	-
	Milieu naturel	ME1 Evitement géographique en phase travaux	MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	MC1 Changement total des modalités de gestion antérieures sur la prairie de fauche

Facteurs		Mesures			
		Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de compensation
		ME2 Evitement technique en phase travaux	produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore MR4 Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes	MA3 Renforcement de la haie arbustive de feuillus MA4 Remplacement progressif de thuyas sénescents ou morts dans la haie de thuyas	
	Flore	ME1 Evitement géographique en phase travaux ME2 Evitement technique en phase travaux	MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore MR4 Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales MA3 Renforcement de la haie arbustive de feuillus MA4 Remplacement progressif de thuyas sénescents ou morts dans la haie de thuyas	-
	Faune	ME1 Evitement géographique en phase travaux ME2 Evitement technique en phase travaux	MR1 Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions MR2 Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	MA1 Formation des responsables de chantier MA2 Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales MA3 Renforcement de la haie arbustive de feuillus	MC1 Changement total des modalités de gestion antérieurs sur la prairie de fauche

Facteurs		Mesures			
		Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de compensation
			MR3 Valoriser écologiquement les présents dans la centrale PV vis-à-vis de l'entomofaune et la flore MR5 Limiter l'éclairage nocturne MR6 Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation MR7 Mesures de réduction pour la petite faune	MA4 Remplacement progressif de thuyas sénescents ou morts dans la haie de thuyas	
Paysage et patrimoine	Infrastructures routières et lieux de vie	-	MR1 Préservation des milieux existants	-	-
			MR2 Reconstitution du patrimoine vivant		
		-	MR3 Intégration paysagère des bâtiments techniques	-	-
			MR4 Intégration paysagère des structures photovoltaïques		
			MR5 Intégration paysagère des clôtures		
Voies de déplacements	Routes		MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers		
		-	MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-

Facteurs		Mesures			
		Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de compensation
Activités économiques	Agriculture	-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-
	Activité industrielle et commerciale	-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-
	Tourisme et loisirs	-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-
Cadre de vie	Qualité de l'air	-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	MA1 : Formation des responsables de chantier MA2 : Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	-
		-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-
		-	-	-	-
	Ambiance sonore et lumineuse	-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers	MA1 : Formation des responsables de chantier	-

Facteurs		Mesures			
		Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Mesure de compensation
			MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	MA2 : Réalisation d'un cahier de prescriptions environnementales	
		-	MR1 Ensemble de mesures liées à la sécurité du chantier et information aux usagers MR3 Lutte contre les nuisances du chantier	-	-

Les impacts résiduels du projet sont globalement Moyens et par conséquent jugé comme « suffisamment caractérisés » sur 0,38 ha de fourrés mésophiles, habitat de nidification pour deux espèces d'oiseaux d'enjeu moyen. Ainsi, la mesure compensatoire MC1 est prévue du point de vue écologique. Sur le restant de l'emprise projet, les impacts résiduels sont très faibles à négligeables.

Ces mesures sont détaillées dans le document de l'étude d'impact.

6.2 Synthèse des mesures de suivi

Tableau 11 : Synthèse des mesures de suivi

MS1 : Suivi du chantier par un écologue
MS2 : Suivis écologiques en phase d'exploitation sont prévus durant les 2 premières années, puis n+5, n+10, n+15, n+20, n+25, n+30 et n+35
Entretien et exploitation de l'installation
Suivi de l'érosion potentielle en base des panneaux
Vérification du respect des mesures préventives en cas de pollution accidentelle
Surveillance de l'installation

7 CONCLUSION

Le site est un Centre d'Enfouissement Technique (CET) exploité de 1976 à 1995 par la société Ouest-ordures, devenue la société Top Ouest et racheté par Veolia.

L'impact du projet sur les facteurs de l'environnement est globalement faible.

Les impacts du projet sont liés à l'imperméabilisation des sols, la modification des écoulements des eaux et à la destruction de fourrés mésophiles. Les nuisances de chantier habituelles (sonores, déviation du trafic, etc.) sont également des nuisances notables pour les usagers situés à proximité de la future centrale. Du point de vue de la faune, les impacts ont été identifiés entre autres pour les espèces animales en lien avec les fourrés mésophiles où se reproduit la Linotte mélodieuses et s'alimentent le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe.

Par ailleurs, le projet est peu vulnérable face aux risques naturels et technologiques. En effet, seuls les événements climatiques, le risque de rupture de barrage et de transport de matières dangereuses sont identifiés comme pouvant avoir des impacts notables. Toutefois, ces risques ont été pris en considération dans la conception de la centrale photovoltaïque.

Les mesures d'évitement et de réduction préconisées permettent d'éviter tout impact significatif sur les facteurs environnementaux. Seul un impact subsiste sur 0,38 ha de fourrés mésophiles, habitat de nidification pour deux espèces d'oiseaux d'enjeu moyen. Ainsi, la mesure compensatoire MC1 est prévue du point de vue écologique.

TBM environnement

Siège social :

5/7 rue de l'Europe – ZA Kénéah Nord

56400 PLOUGOUMELLEN

Tél. : 02.97.56.27.76

contact@tbm-environnement.com

www.tbm-environnement.com

